

États financiers 2013

Société de transport de Laval



Laval 2031
Une ville en mouvement
Plan de mobilité durable
Document de consultation
juin 2011



Table des matières

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	2
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT.....	3
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LAVAL	5
ÉTAT DES RÉSULTATS.....	8
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	9
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	10
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	11
NOTES COMPLÉMENTAIRES	12
ANNEXE A – DETTE À LONG TERME.....	29
ANNEXE B – CHARGES PAR OBJET.....	30
ANNEXE C – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	31
ANNEXE D – ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES	32
ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ	33

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers de la Société de transport de Laval ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et les estimations. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux administrations locales recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle comptable interne, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le conseil d'administration s'acquitter de sa responsabilité relative aux états financiers, principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Le comité de vérification est composé de membres du conseil d'administration, du directeur général et d'un membre externe. Ce comité rencontre la direction, le vérificateur général de Laval et la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l., examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités conjointement par le vérificateur général de Laval et par Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l., dont les services ont été retenus par le conseil d'administration. Le vérificateur interne, le vérificateur général de Laval et l'auditeur indépendant peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité de vérification.

Laval, Québec
Le 8 avril 2014

Le directeur général,

La directrice et trésorière
Administration et planification d'entreprise,



Guy Picard, PH.D, PMP



Kathy Dumortier, CPA, CA

Rapport de l'auditeur indépendant



Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 300
Les Tours Triomphe
2500, boul. Daniel-Johnson
Laval (Québec) H7T 2P6

Téléphone : 514 382-0270
Télécopieur : 514 875-9797
www.rcgt.com

Aux membres du conseil d'administration de la
Société de transport de Laval

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de transport de Laval, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, l'état des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de transport de Laval au 31 décembre 2013 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la Société de transport de Laval inclut dans ses états financiers certaines informations financières à des fins fiscales. Ces informations, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et présentées aux annexes C, D et E.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.¹

Laval, Québec
Le 8 avril 2014

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A122487

Rapport du vérificateur général de Laval



Aux membres du conseil d'administration de la
Société de transport de Laval

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de transport de Laval, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Rapport du vérificateur général de Laval (suite)

Fondement de l'opinion avec réserve

La direction n'a pas comptabilisé à l'état de la situation financière des paiements de transfert à recevoir du gouvernement du Québec et dont il est prévu que lesdits paiements de transfert seront effectivement obtenus. Ces montants sont relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres charges pour lesquels les travaux ont été réalisés ou les charges constatées, mais dont les transferts en vertu des programmes d'aide sont versés par le gouvernement de façon pluriannuelle. Cette méthode comptable constitue une dérogation à la nouvelle norme qui prévoit la comptabilisation des paiements de transfert à titre de revenus pour le bénéficiaire lorsqu'ils sont autorisés par le gouvernement cédant à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les incidences de la comptabilisation actuelle sur les états financiers aux 31 décembre 2013 et 2012 sont les suivantes :

	Surévaluation/ (Sous-évaluation)	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<i>État de la situation financière</i>		
Débiteurs et actifs financiers	(30 086 778)	(31 350 800)
Dette nette	30 086 778	31 350 800
Excédent accumulé	(30 086 778)	(31 350 800)
<i>État des résultats</i>		
Transferts et revenus	1 264 022	3 057 588
Excédent de l'exercice	1 264 022	3 057 588
Redressement aux exercices antérieurs	(31 350 800)	(34 408 388)
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	(30 086 778)	(31 350 800)

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de transport de Laval au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport du vérificateur général de Laval (suite)

Observations

Informations financières établies à des fins fiscales

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que la Société de transport de Laval inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et présentées aux annexes C, D et E et portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales.

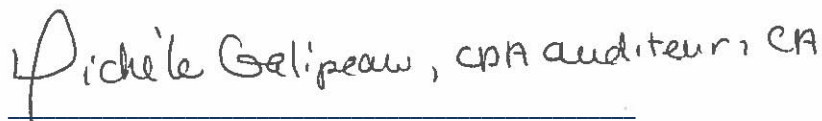
Autres points

Comptabilisation des paiements de transfert

Une version révisée de la norme portant sur la comptabilisation des paiements de transfert est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2012. Le fondement de mon opinion avec réserve exprimé ci-dessus découle de mon interprétation de cette nouvelle norme.

La nouvelle norme maintient le principe qu'un paiement de transfert doit être constaté à titre de revenu lorsqu'il est autorisé et que les critères d'admissibilité sont atteints. Elle précise cependant le critère d'autorisation pour le bénéficiaire en le mettant en lien avec l'autorisation du côté du cédant, d'où la divergence d'interprétation. Je considère que les représentants des gouvernements sont habilités à négocier et à conclure des ententes valides et que, par conséquent, l'autorisation d'un paiement de transfert survient lorsqu'un représentant habilité signe une entente et informe par écrit le bénéficiaire de sa décision d'effectuer un transfert. Ces faits établissent, selon moi, qu'il est prévu que lesdits paiements de transfert seront effectivement obtenus.

Le vérificateur général de Laval,



Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Laval, Québec
Le 8 avril 2014

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LAVAL
1200, boul. Chomedey, bureau 500, C.P. 422
Succursale Saint-Martin, Laval (Québec) H7V 3Z4
Téléphone : 450 978-8715
Télécopieur : 450 680-2866

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2013

	Notes	2013 Budget \$	2013 Réel \$	2012 Réel \$ (redressé)
REVENUS				
Fonctionnement				
Contribution de la Ville de Laval		55 550 000	55 550 000	55 550 000
Usagers	4	31 639 417	31 522 753	29 804 539
Transferts du gouvernement du Québec	5	17 170 767	20 658 597	22 822 302
Contribution de l'Agence métropolitaine de transport	6	12 237 000	12 250 532	12 175 264
Autres revenus	7	2 652 044	2 589 146	2 773 086
		119 249 228	122 571 028	123 125 191
Investissement				
Transferts du gouvernement du Québec	5	13 514 476	6 272 304	6 415 399
Autres revenus		-	-	60 000
		13 514 476	6 272 304	6 475 399
		132 763 704	128 843 332	129 600 590
CHARGES				
Transport régulier		79 690 008	79 773 886	74 721 606
Administration générale		15 302 691	14 808 440	13 786 528
Transport adapté		8 325 174	8 613 096	8 145 728
Contribution à l'Agence métropolitaine de transport	6	7 356 262	7 203 155	6 367 377
Intérêts et frais de financement		2 917 762	2 525 433	2 899 485
Dépenses imprévues		1 762 304	-	-
Amortissement des immobilisations		13 415 000	11 649 727	12 385 008
		128 769 201	124 573 737	118 305 732
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		3 994 503	4 269 595	11 294 858
Excédent accumulé au début de l'exercice			57 351 982	80 465 512
Redressement aux exercices antérieurs			-	(34 408 388)
Excédent accumulé redressé au début de l'exercice			57 351 982	46 057 124
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE			61 621 577	57 351 982

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

Au 31 décembre 2013

	Notes	2013	2012
		\$	\$ (redressé)
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse et placements temporaires	8	19 203 865	10 045 223
Débiteurs	9	12 921 695	23 485 577
Transferts à recevoir	10	18 140 933	17 461 191
		50 266 493	50 991 991
PASSIFS			
Créditeurs et frais courus	12	15 833 428	16 564 233
Revenus perçus d'avance		1 728 063	1 371 943
Dette à long terme	13	61 174 228	57 990 743
Passif au titre des avantages sociaux futurs	15	10 994 600	10 810 600
		89 730 319	86 737 519
DETTE NETTE	14	(39 463 826)	(35 745 528)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	16	94 318 252	90 764 198
Stocks de fournitures		2 488 573	2 184 344
Autres actifs non financiers	17	4 278 578	148 968
		101 085 403	93 097 510
EXCÉDENT ACCUMULÉ		61 621 577	57 351 982
Engagements	18		
Éventualités	19		

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2013

	Note	2013	2012
		\$	\$ (redressé)
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		4 269 595	11 294 858
Variation des immobilisations			
Acquisitions		(15 208 123)	(13 314 734)
Produit de cession		(73)	11 677
Amortissement des immobilisations		11 649 727	12 385 008
Perte sur cession		4 415	8 788
		(3 554 054)	(909 261)
Variation des stocks de fournitures		(304 229)	(48 177)
Variation des autres actifs non financiers		(4 129 610)	17 444
		(4 433 839)	(30 733)
VARIATION DE LA DETTE NETTE		(3 718 298)	10 354 864
Dette nette au début de l'exercice		(35 745 528)	(11 692 004)
Redressement aux exercices antérieurs	3	-	(34 408 388)
Dette nette redressée au début de l'exercice		(35 745 528)	(46 100 392)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	14	(39 463 826)	(35 745 528)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2013

	2013	2012
	\$	\$ (redressé)
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	4 269 595	11 294 858
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	11 649 727	12 385 008
Perte sur cession d'immobilisations	4 415	8 788
	15 923 737	23 688 654
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	10 563 882	3 250 246
Transferts à recevoir	(679 742)	4 382 123
Stocks de fournitures	(304 229)	(48 177)
Autres actifs non financiers	(4 129 610)	17 444
Créditeurs et frais courus	205 844	(951 870)
Revenus perçus d'avance	356 120	(423 834)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	184 000	866 800
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	22 120 002	30 781 386
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions	(16 144 772)	(16 432 014)
Produit de cession	(73)	11 677
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(16 144 845)	(16 420 337)
Activités de financement		
Émission de dettes à long terme	21 552 000	4 260 000
Remboursement de la dette à long terme	(18 246 400)	(10 248 800)
Variation des frais reportés liés à la dette à long terme	(122 115)	110 255
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 183 485	(5 878 545)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	9 158 642	8 482 504
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	10 045 223	1 562 719
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	19 203 865	10 045 223

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

1. Statut et nature des activités

La Société de transport de Laval (ci-après la Société) est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01). Elle exploite une entreprise qui a pour responsabilité d'organiser et de fournir le transport en commun sur le territoire de la ville de Laval.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

En tant qu'autre organisme public, les états financiers de la Société sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a) *Méthode de comptabilité*

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus, de charges, d'actifs et de passifs sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions leur donnant lieu.

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, et incluent l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

b) *Estimations comptables*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction de la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux états financiers et aux notes afférentes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

c) *Constatation des revenus*

Les revenus tirés du transport des usagers sont constatés au moment où les paiements en espèces ont lieu ou lorsque les droits de passage sont utilisés par la clientèle. Pour ce qui est des titres mensuels, les revenus sont constatés dans la période où ces titres sont valides.

Les contributions sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces aides gouvernementales ou municipales sont remplies, dans la mesure où elles ont été autorisées, et qu'une estimation raisonnable des montants est possible.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

c) *Constatation des revenus (suite)*

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

d) *Encaisse et placements temporaires*

L'encaisse et les placements temporaires, constitués des soldes bancaires, de l'encaisse ou des découverts bancaires ainsi que des titres dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition, sont comptabilisés au coût. Ils sont présentés à titre de trésorerie et équivalents de trésorerie.

e) *Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction ou d'amélioration. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les durées et les taux annuels suivants :

	Méthode	Durée/Taux
Infrastructures	Linéaire	10 à 15 ans
Bâtiments	Linéaire	40 ans
Véhicules	Dégressif	22 % et 30 %
Ameublement et équipements de bureau	Linéaire	4 à 15 ans
Machinerie, outillage et équipements	Linéaire	5 à 15 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration et les immobilisations hors service ne font pas l'objet d'un amortissement.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

f) Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la Société. Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS).

g) Dette à long terme

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné, selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais à l'état de la situation financière.

h) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux, auquel participe la Société, est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment :

- ◆ les avantages complémentaires de retraite, comme la couverture des soins de santé et l'assurance vie offertes aux retraités; et
- ◆ les avantages postérieurs à l'emploi.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif, au titre des avantages sociaux futurs, est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées (suite)

Les obligations, au titre des prestations constituées, sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Société en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués selon la méthode de la valeur ajustée sur une période de quatre ans.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. Il fait l'objet, en contrepartie, d'un montant à pourvoir dans le futur à des fins fiscales.

L'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis, dans le cas des régimes non capitalisés, fait l'objet en contrepartie d'un montant à pourvoir dans le futur à des fins fiscales.

Le montant provenant de la mesure d'allégement fiscal, instaurée à la suite de la crise financière de 2008, relatif au régime de retraite à prestations déterminées, fait également l'objet en contrepartie d'un montant à pourvoir dans le futur à des fins fiscales.

i) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir correspondent à des charges comptabilisées dans l'exercice, ou antérieurement, qui font l'objet d'un amortissement différé à des fins fiscales. Ils sont créés aux fins suivantes, à la suite d'un choix exercé par la Société, et amortis selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

◆ Avantages sociaux futurs

- ❖ Pour le déficit constaté initialement au 1^{er} janvier 2007, dans le cas des régimes capitalisés : de façon progressive sur la DMERCA des salariés participants. Dans le cas des régimes non capitalisés : le déficit n'est pas amorti.
- ❖ Pour le coût relié aux services passés découlant de modifications de régime de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

i) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (suite)

- ❖ À titre de mesure d'allègement, pour l'excédent de la charge de fonctionnement sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés : aucun amortissement n'est constaté.
- ❖ À titre de mesure d'allègement, pour les gains et pertes actuariels relatifs au régime de retraite à prestations déterminées : il est prévu que le montant à pourvoir dans le futur, constitué en vertu de la mesure d'allègement selon les modalités décrites au document d'information émis par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) le 7 novembre 2008, se renverse au moyen de gains actuariels futurs, sinon de manière à ce qu'il soit ramené à zéro en 2021, en conformité avec les modalités d'encadrement de la mesure décrites dans le document d'information émis par le MAMROT le 7 octobre 2009.

◆ Paiements de transfert

- ❖ Les montants seront constatés au cours du prochain exercice et correspondent à des transferts à recevoir comptabilisés en fin d'exercice.

◆ Financement à long terme des activités de fonctionnement

- ❖ Pour les frais d'émission de la dette à long terme en question : au fur et à mesure du remboursement en capital.

j) Instruments financiers dérivés

La Société utilise périodiquement des contrats de swaps sur marchandises pour se couvrir des fluctuations du prix du carburant. Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

3. Modifications comptables

Paiements de transfert

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié un nouveau chapitre relativement à la comptabilisation des paiements de transfert, qui s'applique à tous les gouvernements et aux organismes appliquant les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le 1^{er} janvier 2013, la Société a adopté rétrospectivement les nouvelles recommandations du chapitre SP 3410, « Paiements de transfert », traitant de la comptabilisation des paiements de transfert. Le chapitre SP 3410 exige que les transferts soient comptabilisés comme charges et revenus, selon le cas, lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif pour le bénéficiaire. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ont été retraités conformément aux dispositions de ce nouveau chapitre.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

3. Modifications comptables (suite)

L'adoption de ces nouvelles recommandations a eu les incidences suivantes :

	2013	2012
	\$ Augmentation (diminution)	\$ Augmentation (diminution)
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
Actifs financiers - Transferts à recevoir	(30 086 778)	(31 350 800)
Dettes nettes	30 086 778	31 350 800
Excédent accumulé	(30 086 778)	(31 350 800)
ÉTAT DES RÉSULTATS		
Revenus		
Fonctionnement - Transferts du gouvernement du Québec	5 490 414	7 722 507
Investissement - Transferts du gouvernement du Québec	(4 226 392)	(4 664 919)
Excédent de l'exercice	1 264 022	3 057 588
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE		
Excédent de l'exercice	(1 264 022)	(3 057 588)
Redressement aux exercices antérieurs	31 350 800	34 408 388
Dettes nettes	30 086 778	31 350 800

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

4. Usagers

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
	\$	\$	\$
Transport régulier	19 686 250	19 608 676	18 543 715
Revenus régionaux ^(a)	10 987 200	10 932 882	10 316 651
Transport adapté	965 967	981 195	944 173
	31 639 417	31 522 753	29 804 539

^(a) Les revenus régionaux attribuables à la Société proviennent du partage de la vente des titres de transport métropolitain effectué par l'Agence métropolitaine de transport.

5. Transferts du gouvernement du Québec

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
	\$	\$	\$ (redressé)
Fonctionnement			
Exploitation - transport régulier	11 745 000	10 100 093	9 901 518
Exploitation - transport adapté	4 134 713	4 018 134	3 964 127
Financement	1 291 054	6 540 370	8 928 157
Autres	-	-	28 500
	17 170 767	20 658 597	22 822 302
Investissement			
Immobilisations	13 514 476	6 272 304	6 415 399
	30 685 243	26 930 901	29 237 701

6. Agence métropolitaine de transport

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
	\$	\$	\$
Quote-part de la taxe sur les carburants	7 000 000	7 146 689	7 411 029
Aide à l'intégration tarifaire	4 621 000	4 443 790	4 135 587
Aide métropolitaine	616 000	660 053	628 648
	12 237 000	12 250 532	12 175 264

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

6. Agence métropolitaine de transport (suite)

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
	\$	\$	\$
Équipements métropolitains	1 419 500	1 328 166	1 554 137
Contribution aux trains de banlieue	5 936 762	5 874 989	4 813 240
	7 356 262	7 203 155	6 367 377

7. Autres revenus

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
	\$	\$	\$
Publicité	618 540	767 623	574 242
Gestion des équipements et infrastructures métropolitains	491 385	491 414	479 414
Revenus d'intérêts	215 000	281 640	218 094
Activités accessoires et autres revenus	1 327 119	1 048 469	1 501 336
	2 652 044	2 589 146	2 773 086

8. Placements temporaires

La Société a un dépôt à terme de 15 000 000 \$ portant intérêt à 1,15 % et échéant le 20 janvier 2014.

9. Débiteurs

	2013	2012
	\$	\$
Agence métropolitaine de transport	9 475 760	19 559 266
Comptes clients généraux	2 055 106	1 981 699
Taxes à la consommation	809 485	1 311 072
Autres	581 344	633 540
	12 921 695	23 485 577

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

10. Transferts à recevoir

	2013	2012
	\$	\$ (redressé)
Gouvernement du Québec		
Remboursement de la dette à long terme	10 412 950	4 871 551
Exploitation - transport régulier	1 597 509	1 894 533
Exploitation - transport adapté	1 451 264	1 368 405
Immobilisations	4 534 122	9 145 484
Autres	145 088	181 218
	18 140 933	17 461 191

11. Emprunt bancaire

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée de 10 000 000 \$, au taux préférentiel et renégociable annuellement. Le taux moyen pour l'exercice financier 2013 s'est élevé à 3,0 %.

La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que la Ville de Laval est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut l'emprunt bancaire contracté par la Société.

12. Crédoiteurs et frais courus

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	10 784 828	10 562 135
Fournisseurs et frais courus	4 508 412	5 544 490
Intérêts courus de la dette à long terme	323 609	414 024
Retenues sur contrats et dépôts de garantie	216 579	43 584
	15 833 428	16 564 233

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

13. Dette à long terme

	2013	2012
	\$	\$
Obligations		
taux d'intérêt variant de 1,3 % à 4,95 % (1,5 % à 6,15 % en 2012)		
échéant de janvier 2014 à décembre 2018	61 739 000	57 611 000
Billet municipal		
taux d'intérêt fixe de 4,65 %		
échu en décembre 2013	-	822 400
	61 739 000	58 433 400
Frais reportés liés à la dette à long terme	(564 772)	(442 657)
	61 174 228	57 990 743

La dette à long terme représente des obligations directes et générales de la Société. La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que la Ville de Laval est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut la dette à long terme contractée par la Société.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme, incluant les refinancements prévus et autorisés, au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

Année d'échéance	\$
2014	9 250 000
2015	8 666 000
2016	7 371 000
2017	7 608 000
2018	7 790 000
1 à 5 ans	40 685 000
6 à 10 ans	20 055 000
11 ans et plus	999 000
	61 739 000

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

14. Dette nette

	2013	2012
	\$	\$
À la charge de		
Municipalité	9 377 048	4 394 728
Tiers		
Gouvernement du Québec - revenus futurs découlant d'ententes	30 034 982	31 296 658
Autres	51 796	54 142
	39 463 826	35 745 528

15. Passif au titre des avantages sociaux futurs

a) Description générale des régimes d'avantages sociaux

La Société a un certain nombre de régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui assurent à tous les salariés le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les employés cadres et non syndiqués de la Société participent au Régime de retraite des employés cadres et non syndiqués de la Société de transport de Laval. Ce régime est un régime à prestations déterminées. Les participants et la Société se partagent le financement du régime par le versement de cotisations. Les prestations prévues au titre du régime de retraite sont principalement fonction du nombre d'années de service et de la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les employés cadres et non syndiqués de la Société bénéficient également d'un programme d'allocation de retraite. Le programme d'allocation de retraite est un régime non capitalisé à prestations déterminées fournissant une rente supplémentaire à certains employés. Cette rente représente l'excédent de la rente déterminée au régime de retraite sans tenir compte des limites fiscales imposées par la loi de l'impôt sur celle du régime de retraite en tenant compte de ces limites. Pour ce régime, seul l'employeur est responsable du financement.

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée le 31 décembre 2012 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2015.

Les employés syndiqués de la Société couverts par les accréditations du Syndicat des chauffeurs de la Société de transport de Laval (SCFP) et le Syndicat des employés de terminus de la Société de transport de Laval (SCFP) participent au Régime de retraite des chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Laval, alors que les employés couverts par les accréditations du Syndicat des employés d'entretien de la Société de transport de Laval (CSN) et le Syndicat des employés de bureau de la Société de transport de Laval (CSN) participent au Régime de retraite des employés syndiqués de bureau et d'entretien de la Société de transport de Laval. Ces deux régimes, à des fins comptables, sont des régimes à cotisations déterminées. La contribution de la Société se limite à 9,0 % des salaires admissibles.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

15. Passif au titre des avantages sociaux futurs (suite)

a) Description générale des régimes d'avantages sociaux (suite)

Les employés de la Société bénéficient également d'une gamme d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi qui comprennent, notamment, l'assurance vie, la couverture de soins de santé, un régime de continuation de salaire temporaire durant l'invalidité ainsi que le maintien des protections d'assurance lors de certaines absences prolongées. Ces avantages varient dépendamment du groupe d'emploi à l'intérieur duquel se retrouve un employé.

b) Passif au titre des avantages sociaux futurs

	2013	2012
	\$	\$
Actif du régime à prestations déterminées capitalisé	2 576 300	1 590 600
Passif des régimes à prestations déterminées non capitalisés	(13 570 900)	(12 401 200)
	(10 994 600)	(10 810 600)

c) Charge de l'exercice

	2013	2012
	\$	\$
Régime à prestations déterminées capitalisé	1 983 900	1 987 900
Régimes à prestations déterminées non capitalisés	1 785 200	1 787 000
Régime de retraite à cotisations déterminées	3 607 700	3 430 600
Régime de retraite des élus municipaux	14 230	21 100
	7 391 030	7 226 600

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

15. Passif au titre des avantages sociaux futurs (suite)

d) Situation actuarielle aux fins de comptabilisation

	Régime à prestations déterminées capitalisé		Régimes à prestations déterminées non capitalisés	
	2013	2012	2013	2012
	\$	\$	\$	\$
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	31 535 000	27 910 700	-	-
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(36 627 300)	(32 438 000)	(13 653 500)	(13 611 100)
Situation actuelle nette : déficit de comptabilisation	(5 092 300)	(4 527 300)	(13 653 500)	(13 611 100)
Pertes actuarielles non amorties	7 668 600	6 117 900	82 600	1 209 900
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	2 576 300	1 590 600	(13 570 900)	(12 401 200)

e) Charge de l'exercice

	Régime à prestations déterminées capitalisé		Régimes à prestations déterminées non capitalisés	
	2013	2012	2013	2012
	\$	\$	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	1 656 000	1 526 500	1 113 300	1 098 600
Cotisations salariales des employés	(493 700)	(420 900)	-	-
Amortissement des pertes actuarielles	585 000	580 600	124 800	164 200
Charge de l'exercice excluant les intérêts	1 747 300	1 686 200	1 238 100	1 262 800
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	1 961 000	1 812 200	547 100	524 200
Rendement espéré des actifs	(1 724 400)	(1 510 500)	-	-
Charge d'intérêts nette	236 600	301 700	547 100	524 200
Charge de l'exercice	1 983 900	1 987 900	1 785 200	1 787 000

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

15. Passif au titre des avantages sociaux futurs (suite)

f) Principales hypothèses (taux pondérés)

	Régime à prestations déterminées capitalisé		Régimes à prestations déterminées non capitalisés	
	2013	2012	2013	2012
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	5,70 %	6,00 %	3,75 %	4,00 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	5,70 %	6,00 %	s. o.	s. o.
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	3,25 %	3,50 %	2,67 %	2,72 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	2,25 %	2,50 %	2,25 %	2,50 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	s. o.	s. o.	6,82 %	7,38 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	s. o.	s. o.	4,50 %	4,37 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	s. o.	s. o.	2027	2025

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

16. Immobilisations

	<u>Solde au début</u>	<u>Addition</u>	<u>Cession / Ajustements</u>	<u>Solde à la fin</u>
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Infrastructures	2 874 313	-	-	2 874 313
Bâtiments	47 813 366	506 189	-	48 319 555
Véhicules	120 997 512	1 188 853		122 186 365
Ameublement et équipements de bureau	19 664 971	1 123 150	27 613	20 760 508
Machinerie, outillage et équipements	12 813 992	1 127 774	114	13 941 652
Terrains	223 051	1 310 929	-	1 533 980
	<u>204 387 205</u>	<u>5 256 895</u>	<u>27 727</u>	<u>209 616 373</u>
Immobilisations en cours	1 685 718	9 951 228	-	11 636 946
	<u>206 072 923</u>	<u>15 208 123</u>	<u>27 727</u>	<u>221 253 319</u>
Amortissement cumulé				
Infrastructures	2 063 172	80 849	-	2 144 021
Bâtiments	14 194 047	1 192 650	-	15 386 697
Véhicules	84 239 817	8 103 464	-	92 343 281
Ameublement et équipements de bureau	9 016 974	1 444 055	23 271	10 437 758
Machinerie, outillage et équipements	5 794 715	828 709	114	6 623 310
	<u>115 308 725</u>	<u>11 649 727</u>	<u>23 385</u>	<u>126 935 067</u>
Valeur comptable nette	<u>90 764 198</u>			<u>94 318 252</u>

Au 31 décembre 2013, des immobilisations ainsi que des immobilisations en cours, au coût de 1 116 081 \$ (2 052 730 \$ en 2012), sont inscrites dans les créiteurs et frais courus.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

17. Autres actifs non financiers

	2013	2012
	\$	\$
Dépôt pour l'achat d'autobus	4 115 942	-
Frais payés d'avance	162 636	148 968
	4 278 578	148 968

18. Engagements

Au 31 décembre 2013, la Société a des engagements qui s'établissent comme suit :

a) Contrat d'acquisition d'autobus urbains

Par l'entremise du processus d'achats unifiés regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), la Société de transport de Montréal (STM) a été mandatée pour faire l'acquisition d'autobus hybrides à plancher surbaissé pour les années 2013 à 2016. Ce contrat comporte également deux options d'une année chacune, soit une pour 2017 et une pour 2018. Le montant total des contrats pour la Société, y compris les années d'option, ne doit pas dépasser 120 M\$. La Société prévoit recevoir 19 autobus en 2014 pour une valeur estimée à 12,9 M\$. Une avance contractuelle de 4,1 M\$ a été versée en date du 31 décembre 2013.

b) Boîtes à perception pour autobus

En 2012 et 2013, la Société a mandaté la STM pour procéder à l'acquisition de 70 boîtes de perception pour autobus entre 2013 et 2018, dont 18 en 2014, pour un montant total de 1,9 M\$. Le solde résiduel de ce contrat au 31 décembre 2013 est de 1,7 M\$.

c) Contrats de services pour le transport aux personnes handicapées

Dans le cadre de ses opérations de transport adapté, la Société a octroyé deux contrats de services, soit un premier en 2010 pour le transport par minibus et un second en 2011 pour le transport par taxi collectif. Le contrat pour le transport par minibus comportait une option de prolongation de 48 mois que la Société a décidé d'exercer. Le solde résiduel de ces deux contrats est de 31,6 M\$. Les versements prévus s'établissent de la façon suivante : 7,6 M\$ en 2014, 7,8 M\$ en 2015, 7,9 M\$ en 2016, 4,1 M\$ en 2017 et 4,2 M\$ en 2018.

d) Contrats d'approvisionnement en carburant

Par l'entremise du processus d'achats unifiés de l'ATUQ, la Société a mandaté la STM pour négocier un contrat d'approvisionnement en carburant auprès d'un fournisseur, lequel comporte une durée prédéterminée. La Société a également négocié des ententes (contrats de swaps) avec des institutions financières afin d'atténuer les effets de fluctuations du prix du carburant sur le marché, et ce, jusqu'au 31 décembre 2016. La Société s'est engagée à payer une quantité de 17,9 millions de litres à un prix fixe, ce qui représente une somme d'environ 12,2 M\$.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

18. Engagements (suite)

e) *Agrandissement garage et bâtiments*

La Société a octroyé des contrats en vue de l'agrandissement de son garage et des locaux administratifs pour un montant de 1,9 M\$. Les versements prévus sont de 1,3 M\$ en 2014 et 0,6 M\$ en 2015.

En vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, la Ville de Laval est garante des obligations et des engagements de la Société.

19. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société de transport de Laval fait l'objet de divers litiges. Bien que l'issue de ces litiges, au 31 décembre 2013, ne puisse être déterminée avec certitude, la Société est d'avis que leur dénouement n'aura aucune incidence défavorable importante sur sa situation financière, ses résultats et ses flux de trésorerie.

20. Événement postérieur à la date de l'état de la situation financière

Après la fin de l'exercice et dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016, la Société s'est engagée en vertu d'une promesse d'achat conditionnelle à acquérir un terrain et des bâtiments pour un montant de 2 550 000 \$.

Les conditions à respecter doivent être à l'entière satisfaction de l'acquéreur et sont présentement à l'étude.

21. Données budgétaires

L'état des résultats ainsi que les activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales comportent une comparaison avec le budget adopté par la Ville de Laval le 28 novembre 2012.

22. Opérations entre apparentés

La Société fait partie du périmètre comptable de la Ville de Laval. La Société ne réalise aucune opération importante avec la Ville de Laval dans le cours normal de ses affaires, en excluant les contributions reçues de la Ville de Laval, soit 55 550 000 \$ en 2013 et en 2012.

23. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée au cours de l'exercice.

ANNEXE A – Dette à long terme

Au 31 décembre 2013

Émission			Solde			
Date	Numéro	Montant	Taux d'intérêt	Échéance	2013	2012
		\$	%		\$	\$
2003-06-26	29	14 150 000	4,4976	2013	-	1 694 000
2004-01-13	30	8 000 000	4,7398	2014	1 275 000	2 160 000
2005-03-30	31	12 600 000	4,3769	2015	3 422 000	4 733 000
2008-02-26	33	8 490 000	4,1343	2013	-	5 534 000
2008-07-08	34	6 100 000	4,6241	2013	-	3 955 000
2008-12-16	Billet	1 239 000	4,6500	2013	-	822 400
2009-05-20	36	4 755 000	3,3199	2014	3 156 000	3 577 000
2010-01-26	37	4 476 000	2,8120	2015	3 086 000	3 565 000
2010-12-21	38	6 153 000	2,8336	2015	4 394 000	5 000 000
2011-11-23	39	25 284 000	2,5581	2016	20 907 000	23 133 000
2012-11-21	40	4 260 000	2,2387	2017	3 947 000	4 260 000
2013-02-20	41	4 710 000	2,0419	2018	4 710 000	-
2013-07-23	42	6 612 000	2,1876	2018	6 612 000	-
2013-09-18	43	2 000 000	2,6203	2018	2 000 000	-
2013-12-18	44	8 230 000	2,3967	2018	8 230 000	-
					61 739 000	58 433 400

ANNEXE B – Charges par objet

Exercice terminé le 31 décembre 2013

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
	\$	\$	\$
Salaires, traitements et avantages sociaux	72 520 296	73 246 653	68 775 181
Carburant	9 423 835	8 804 033	8 365 052
Contrats de transport adapté	7 687 505	7 970 846	7 560 811
Entretien et réparations des véhicules	4 146 956	4 344 947	3 762 868
Honoraires et contrats	4 947 285	3 856 953	3 827 006
Entretien et réparations des bâtiments et équipements	1 804 316	2 151 003	1 686 285
Services publics	1 217 463	1 353 441	1 156 543
Assurances, taxes et immatriculations	861 001	880 485	812 655
Matériel et fournitures	292 870	261 673	322 223
Cotisations, frais de représentation et autres dépenses	326 750	239 860	298 998
Location	89 596	85 528	86 240
Dépenses imprévues	1 762 304	-	-
Contribution à l'Agence métropolitaine de transport	7 356 262	7 203 155	6 367 377
Intérêts et frais de financement	2 917 762	2 525 433	2 899 485
Amortissement des immobilisations	13 415 000	11 649 727	12 385 008
	128 769 201	124 573 737	118 305 732

ANNEXE C – Activités de fonctionnement à des fins fiscales

Exercice terminé le 31 décembre 2013

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
	\$	\$	\$
			(redressé)
Revenus			
Contribution de la Ville de Laval	55 550 000	55 550 000	55 550 000
Usagers	31 639 417	31 522 753	29 804 539
Transferts du gouvernement du Québec	17 170 767	20 658 597	22 822 302
Contribution de l'Agence métropolitaine de transport	12 237 000	12 250 532	12 175 264
Autres revenus	2 652 044	2 589 146	2 773 086
	119 249 228	122 571 028	123 125 191
Charges			
Transport régulier	79 690 008	79 773 886	74 721 606
Administration générale	15 302 691	14 808 440	13 786 528
Transport adapté	8 325 174	8 613 096	8 145 728
Contribution à l'Agence métropolitaine de transport	7 356 262	7 203 155	6 367 377
Intérêts et frais de financement	2 917 762	2 525 433	2 899 485
Dépenses imprévues	1 762 304	-	-
Amortissement des immobilisations	13 415 000	11 649 727	12 385 008
	128 769 201	124 573 737	118 305 732
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(9 519 973)	(2 002 709)	4 819 459
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Produit de cession	-	(73)	11 677
Amortissement	13 415 000	11 649 727	12 385 008
Perte sur cession	-	4 415	8 788
	13 415 000	11 654 069	12 405 473
Financement			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	208 468	176 456	56 540
Remboursement de la dette à long terme	(3 701 456)	(9 053 135)	(9 796 514)
	(3 492 988)	(8 876 679)	(9 739 974)
Affectations			
Activités d'investissement	(1 484 648)	(1 372 532)	(3 430 443)
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	(87 791)	(157 773)	39 168
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	1 170 400	1 185 758	(895 288)
	(402 039)	(344 547)	(4 286 563)
	9 519 973	2 432 843	(1 621 064)
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	430 134	3 198 395

ANNEXE D – Activités d'investissement à des fins fiscales

Exercice terminé le 31 décembre 2013

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
	\$	\$	\$ (redressé)
Revenus			
Transferts du gouvernement du Québec	13 514 476	6 272 304	6 415 399
Autres revenus	-	-	60 000
Excédent d'investissement avant conciliation à des fins fiscales	13 514 476	6 272 304	6 475 399
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Acquisitions			
Infrastructures	(998 666)	(32 962)	-
Bâtiments	(7 070 000)	(5 095 953)	(4 880 906)
Véhicules	(5 375 568)	(7 173 515)	(5 665 182)
Ameublement et équipements de bureau	(3 984 779)	(1 670 629)	(1 631 188)
Machinerie, outillage et équipements	(1 346 153)	(1 235 064)	(1 137 458)
	(18 775 166)	(15 208 123)	(13 314 734)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	2 761 477	6 640 880	4 209 229
Affectations			
Activités de fonctionnement	1 484 648	1 372 532	3 430 443
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	1 014 565	-	-
	2 499 213	1 372 532	3 430 443
	(13 514 476)	(7 194 711)	(5 675 062)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	-	(922 407)	800 337

ANNEXE E – Excédent accumulé

Au 31 décembre 2013

	2013	2012
	\$	\$ (redressé)
Excédent accumulé		
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	27 972 257	27 384 350
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(10 697 742)	(9 389 869)
Financement des investissements en cours	790 088	1 712 495
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	43 556 974	37 645 006
	61 621 577	57 351 982
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS		
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés		
Excédent de fonctionnement affecté	26 322 952	25 892 818
Fonds réservés		
Fonds de roulement	1 084 533	946 734
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	-	102 141
Financement des activités de fonctionnement	564 772	442 657
	1 649 305	1 491 532
	27 972 257	27 384 350
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régime capitalisé	1 111 700	1 234 200
Régimes non capitalisés	(8 466 700)	(8 466 700)
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régime capitalisé	(20 300)	(20 300)
Régimes non capitalisés	(4 915 000)	(3 745 300)
Paiements de transfert	2 157 330	2 050 888
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(564 772)	(442 657)
	(10 697 742)	(9 389 869)

ANNEXE E – Excédent accumulé

Au 31 décembre 2013

	2013	2012
	\$	\$ (redressé)
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	1 441 343	1 804 476
Investissements à financer	(651 255)	(91 981)
	790 088	1 712 495
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		
Éléments d'actif		
Immobilisations	94 318 252	90 764 198
Éléments de passif		
Dette à long terme	61 174 228	57 990 743
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	(10 412 950)	(4 871 551)
	50 761 278	53 119 192
	43 556 974	37 645 006

États financiers 2013

Société de transport de Laval



stl.laval.qc.ca

